

Hallwylstrasse 15
3003 Berne

Téléphone 031 322 89 11
Fax 031 322 84 63
slb-bns@slb.admin.ch

<http://www.snl.ch>

- Section des Collections
- Section des Services aux usagers
- Archives littéraires suisses

Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales

Pré-étude

Auteurs : Barbara Signori

Version: Version 1.0 (Version de travail)

Date: 1er octobre 2004

Das vorliegende Dokument enthält die Planung bezüglich der Langzeiterhaltung der Disketten der Kantonsbibliotheken durch die Schweizerische Landesbibliothek (SLB). Die SLB zeigt in diesem Vorschlag ihre Rolle bei der Sicherung der Publikationen auf Disketten der Kantonsbibliotheken auf. Weiter wird die Rolle der Kantonsbibliotheken ihrerseits definiert. Die Vorstudie liefert den Kantonsbibliotheken die nötigen Informationen, um sich über eine Beteiligung an diesem Projekt definitiv äussern zu können. Die Vorstudie wird an der diesjährigen Tagung "Langzeitverfügbarkeit digitaler Publikationen in Schweizer Archivbibliotheken – Kooperation" am 10. November 2004 in der SLB den Kantonsbibliotheken präsentiert und anschliessend diskutiert.

Le présent document propose une planification des travaux de la Bibliothèque nationale suisse (BN) relatifs à la disponibilité à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales. La BN démontre, dans cette proposition, le rôle qu'elle peut jouer dans la sauvegarde des publications des bibliothèques cantonales sur disquette. Le rôle des bibliothèques cantonales est également défini. Le document donne les informations nécessaires aux bibliothèques cantonales pour qu'elles puissent exprimer de façon claire et nette si elles souhaitent ou non participer au projet. La pré-étude sera présentée aux bibliothèques cantonales et discutée en détail lors du colloque "Disponibilité à long terme des publications numériques dans les bibliothèques suisses – coopération", qui aura lieu le 10 novembre 2004 dans les locaux de la BN.

Il presente documento contiene la pianificazione per la conservazione a lungo termine dei dischetti delle biblioteche cantonali da parte della Biblioteca nazionale svizzera (BN). Nella proposta la BN illustra il proprio ruolo nella memorizzazione su dischetti delle pubblicazioni delle biblioteche cantonali e definisce il ruolo di queste ultime. Alle istituzioni cantonali la strategia fornisce le dovute informazioni per una valutazione conclusiva della partecipazione al progetto. Il documento verrà presentato e discusso nel quadro del convegno "Conservazione a lungo termine di pubblicazioni digitali nelle biblioteche patrimoniali svizzere - Cooperazione", che si terrà il 10 novembre 2004 alla BN.

The enclosed document contains the policy proposal for the long-term conservation of the cantonal libraries' diskettes through the Swiss National Library (SNL). In this proposal, the SNL describes its role in backing up the cantonal libraries' publications on diskette. The cantonal libraries' own role is also defined. The proposal provides the cantonal libraries with the necessary information to offer a final opinion on their participation in this project. The proposal will be presented to the cantonal libraries at this year's meeting entitled "Long-term availability of digital publications in Swiss archive libraries - Cooperation" on 10 November 2004 in the SNL, and will subsequently be discussed.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 2 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	2
1.1	BUT DU PRESENT DOCUMENT.....	2
1.2	DOCUMENTS D'INTRODUCTION.....	2
1.3	ABREVIATIONS	3
1.4	DÉFINITIONS	3
2	DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1	RAPPEL DES FAITS.....	5
2.2	OBJECTIF	5
2.3	CONDITIONS CADRES	5
2.4	CHAMPS D'APPLICATION	5
2.5	ANALYSE DE RISQUE.....	6
3	ANALYSE DES BESOINS	6
3.1	ÉVALUATION	6
3.2	CONCLUSION	7
4	PRÉ-ÉTUDE	7
4.1	PROPOSITION	7
4.2	PLANIFICATION DES TACHES	8
4.3	PLANIFICATION DES CHARGES	10
4.4	PLANIFICATION FINANCIERE	10
5	MARCHE A SUIVRE	10

1 Introduction

1.1 But du présent document

Le présent document propose une planification des travaux de la Bibliothèque nationale suisse (BN) relatifs à la disponibilité à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales. La BN démontre, dans cette proposition, le rôle qu'elle peut jouer dans la sauvegarde des publications des bibliothèques cantonales sur disquette. Le rôle des bibliothèques cantonales est également défini. Le document donne les informations nécessaires aux bibliothèques cantonales pour qu'elles puissent exprimer de façon claire et nette si elles souhaitent ou non participer au projet.

La pré-étude sera présentée aux bibliothèques cantonales et discutée en détail lors du colloque "Disponibilité à long terme des publications numériques dans les bibliothèques suisses – coopération", qui aura lieu le 10 novembre 2004 dans les locaux de la BN.

1.2 Documents d'introduction

Les documents mentionnés ici par ordre chronologique ont été rédigés à la BN dans le cadre des travaux relatifs à la conservation à long terme des objets sur disquette. On peut les consulter sur le site Internet du projet e-Helvetica (<http://www.e-helvetica.ch>).

- Conservation à long terme des objets sur disquette : planning. – Version 3.0 (10 avril 2002)
<http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten3.pdf>

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 3 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

- Conservation à long terme des objets sur disquettes : procédure de travail. – Version 2.0 (octobre 2002)
http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten_Arbeitsablauf2.pdf
- Conservation à long terme des objets sur disquettes : disquettes enregistrées sous une cote de livres. – Version 2.0 (20 janvier 2003)
http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten_Disketten%20unter%20Buchsignaturen2.pdf
- Conservation à long terme des objets sur disquettes : déroulement du travail pour les nouvelles entrées. – Version 1.0 (5 mai 2003)
http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten_Neueingaenge.pdf
- Conservation à long terme des objets sur disquettes : rapport final. – Version 1.0 (6 mai 2003)
http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten_Schlussbericht.pdf

1.3 Abréviations

AF	Archives fédérales
ARELDA	Archivage à long terme des documents électroniques de l'Administration fédérale aux Archives fédérales (Projet AF)
ASTOR	ARELDA Storage
BN	Bibliothèque nationale suisse
CD-ROM	Compact Disc Read Only Memory
DVD	Digital Versatile Disc
OFC	Office fédéral de la culture

1.4 Définitions

ASTOR	Le projet ASTOR fait partie du projet eGovernment ARELDA des Archives fédérales (AF). L'infrastructure de stockage tertiaire qui doit être acquise dans le cadre du projet ASTOR sert de base technologique pour la conservation à long terme des archives numériques des AF et de la BN, et elle permet un accroissement constant et adapté aux besoins de la capacité disponible de stockage qui passera de 30 à 500 Tera Byte (TB) d'ici à 2010. ASTOR comprend deux installations de bandes magnétiques de type „ADIC Scalar 10K“ ainsi que le système software „ADIC StorNext Management Suite“ et il peut utiliser des bandes magnétiques de type AIT-3 et LTO-2. Le but est d'assurer, à l'abri des catastrophes, le stockage à long terme sur support physique des archives et publications numériques et numérisées.
Cantonalia	La notion de "Cantonalia" est utilisée dans le présent document comme terme générique désignant l'ensemble des publications que les bibliothèques cantonales doivent archiver. Chaque bibliothèque cantonale a son propre groupe de Cantonalia; le canton de Berne, par exemple, collectionne les Bernensia, etc.
Disquettes	Une disquette est un support magnétique de stockage des données numériques. Physiquement, ce support se présente sous la forme d'un disque de plastique recouvert d'oxyde de fer serti dans un boîtier carré. Les disquettes utilisées d'abord, avec leur format de 5,25 pouces et une capacité de mémoire de 1,2 méga byte (MB) au maximum (en cas de "high density", densité élevée) ont depuis longtemps été supplantées par les disquettes 3,5 pouces dont la capacité de stockage

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 4 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

	atteint 1,44 MB. En regard des applications de plus en plus variées et de l'élargissement constant des données multimédias qui requièrent des capacités de stockage particulièrement élevées, on peut prévoir que les disquettes 3,5 pouces disparaîtront également du marché, et qu'elles seront remplacées par le CD-ROM et le DVD. Dans les faits, Apple a lancé en 1998 son i-mac, le premier PC sur le marché ne disposant pas d'un mécanisme pour les disquettes.
e-Helvetic	E-Helvetic est le projet d'archivage à long terme des publications numériques de la BN. Le but du projet e-Helvetic est de créer les conditions permettant la collecte, le répertoriage, la disponibilité et la conservation à long terme des Helvetic électroniques et de mettre sur pied un système d'archivage des publications électroniques.
Emulation	L'émulation est une stratégie de conservation à long terme des données. Celles-ci sont conservées dans leur format original. Les anciens environnements systèmes pour lesquels ces données étaient adaptées doivent être recopiés – ou émulés - sur des systèmes plus modernes. Cette stratégie doit forcément être appliquée à tous les fichiers exportables (programmes) parce qu'il n'existe pour l'heure aucune possibilité de migration ne nécessitant pas l'existence de programmes en code source.
Helvetic	Les Helvetic sont les publications paraissant en Suisse, se rapportant à la Suisse ou à des personnes de nationalité suisse et écrits par des auteurs suisses ou ayant un lien avec la Suisse.
Métadonnées	Les métadonnées sont des données sur des données, en d'autres termes, les métadonnées désignent des données qui décrivent d'autres données. Il s'agit donc d'informations sur des données qui facilitent au maximum l'accès aux données souhaitées, ainsi que leur échange et leur gestion. Ces informations de base renferment par exemple des renseignements sur l'auteur du document, la date de la parution, des renvois à des documents sur le même sujet, etc.
Migration	La migration est une stratégie de conservation des données à long terme. Les formats des données qui menacent de devenir obsolètes avec le temps sont convertis dans des formats dont le traitement par les systèmes informatiques actuels ne pose aucun problème. Lors de ces transferts de données, on prend sciemment en compte quelques changements ayant surtout trait à la présentation du contenu et à la fonctionnalité.
Publications électroniques	Le terme de publication électronique comprend aussi bien les publications en ligne que les publications hors ligne. La notion est synonyme et utilisée dans les mêmes cas que le terme de publication numérique.
Publications en ligne	Les publications en lignes forment un sous-ensemble des publications électroniques. Ce sont les publications publiées et diffusées sur Internet sans support physique. Elles peuvent être publiées dans toutes sortes de formats et d'apparences, comme par exemple les journaux électroniques, les banques de données, les newsletters par courriel etc. On dit aussi: publications en réseau, publications électronique non physiques.
Publications hors ligne	Les publications hors ligne forment un sous-ensemble des publications électroniques. Elles sont publiées et diffusées sur des supports physiques, par exemple sur CD-ROM, disquettes, DVD etc. On dit aussi: publications électroniques diffusées sur support physique; publications électroniques physiques.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 5 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

2 Description du projet

2.1 Rappel des faits

Dans le domaine des publications électroniques, les bibliothèques se voient assigner un mandat légal d'archivage qui les met face à de nouveaux défis. Alors que les méthodes traditionnelles d'archivage des publications imprimées, perfectionnées pendant des siècles, représentent un champ de travail connu dans lequel on a une grande expérience, la conservation des publications électroniques, elle, est encore très peu explorée par les bibliothèques cantonales ayant un mandat d'archivage. A l'échelle nationale, la BN mais aussi les bibliothèques cantonales, outre qu'elles sont dépositaires de la mémoire intellectuelle nationale et régionale, sont donc désormais aussi responsables de la conservation à long terme des publications électroniques.

Au début de 2001, la BN s'est lancée dans le projet e-Helvetica, qui vise à mettre sur pied un système numérique d'archivage à long terme des publications électroniques. Pour renforcer la collaboration entre la BN et les bibliothèques cantonales, mais aussi pour mieux faire connaître son projet e-Helvetica, la BN a organisé le 19 novembre 2003 un colloque ayant pour thème "Disponibilité à long terme des publications électroniques dans les bibliothèques patrimoniales suisses – un défi à relever ensemble". Des représentants de 22 cantons ont pris part à cette rencontre (le plus souvent des directeurs et directrices des bibliothèques cantonales). Le but du colloque était de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne l'archivage à long terme des publications électroniques, de mettre en évidence des possibilités de coopération et de faire les premiers pas vers une homogénéité des activités de collection pour éviter d'éventuels doublons. Si le colloque a surtout mis l'accent sur l'information, la discussion qui a suivi a également servi de forum d'échanges d'informations et d'expériences.

La rencontre a été l'occasion pour la BN de présenter pratiquement les travaux qu'elle a déjà entrepris dans le domaine de la disponibilité à long terme des objets sur disquette. Les participants se sont montrés généralement intéressés par ces travaux. Les bibliothèques cantonales, en effet, en sont encore aux balbutiements en ce qui concerne les mesures d'archivage des publications électroniques hors ligne (CD-ROMs, DVD, disquettes etc.). Le nombre de publications électroniques hors ligne à traiter est très différent selon les bibliothèques et dépend de l'importance de cette dernière.

A cette occasion, la BN a reçu mandat de proposer une procédure en collaboration dans le domaine de la disponibilité à long terme des objets sur disquette. Au vu des travaux qu'elle a déjà entrepris, la BN est en mesure de soutenir les bibliothèques cantonales dans les domaines technique et organisationnel.

2.2 Objectif

Les disquettes se trouvant dans les fonds des bibliothèques cantonales et devant être archivées en tant que Cantonalia après examen par les personnes compétentes sont archivées par la BN dans son système d'archivage ASTOR. La BN retransmet aux bibliothèques cantonales les données originellement contenues sur la disquette dans leur format original ou sur un support de données offrant de meilleures garanties d'archivage à long terme et elle offre son soutien en matière de conservation et de disponibilité à long terme des fonds de données archivés.

2.3 Conditions cadres

Les ressources financières et en personnel ainsi que le savoir-faire technique doivent être garantis à la BN.

2.4 Champs d'application

Ne font pas partie de ce projet:

- Les disquettes des bibliothèques cantonales qui ne rentrent pas dans la catégorie des Cantonalia.
- D'autres publications hors ligne comme p. ex. CD-ROM, DVD etc.

La disponibilité des données à long terme fait partie du projet global e-Helvetica de la BN; à ce titre, il n'est pas traité dans ce cadre particulier.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 6 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

2.5 Analyse de risque

Description du risque	Répercussions possibles	Mesures
Les bibliothèques cantonales se désistent ou décident de ne pas s'associer au projet.	Le projet ne peut pas être mené sous la forme prévue.	Le projet est reporté et/ou abandonné.
ASTOR ne sera pas opérationnel comme prévu en 2004.	La BN ne dispose pas de la place nécessaire au stockage des données. Le projet ne peut être mené dans sa forme actuelle. Le calendrier ne peut pas être respecté.	Les données seront provisoirement stockées jusqu'à ce qu'ASTOR soit prêt à entrer en fonction, ou le projet est différé.
Les ressources financières et humaines font défaut.	Le projet ne peut pas être mené sous la forme prévue.	On renonce au projet ou on cherche d'autres sources de financement.

3 Analyse des besoins

Avant de commencer d'élaborer une proposition, la BN a procédé à une analyse des besoins en envoyant un questionnaire aux bibliothèques cantonales. L'analyse des réponses a permis à la BN de planifier son action de façon plus précise, pratique et rationnelle.

Le questionnaire a été envoyé à tous les directeurs de bibliothèques cantonales. Les 26 bibliothèques cantonales y ont répondu.

3.1 Évaluation

A la première question, qui portait sur le souhait des bibliothèques cantonales d'archiver à long terme leurs publications cantonales sur disquette (disquettes propres et disquettes en annexe), et si elles souhaitaient que la BN prenne ce travail en charge, 7 bibliothèques cantonales ont répondu par l'affirmative, 13 par la négative et 6 n'ont pas donné de réponse précise.

Représentation en tableau:

	Oui	Non	Pas de réponse précise
Bibliothèques cantonales	AG, GE, NW, SH, UR, ZG, ZH	AI, AR, BE, BL, FR, NE, SG, SO, SZ, TG, TI, VD, VS	BS, GL, GR, JU, LU, OW

Parmi les 7 bibliothèques qui ont répondu par l'affirmative, 5 bibliothèques possèdent des disquettes dans leurs fonds cantonaux. 2 d'entre elles, en répondant par OUI, manifestent leur intérêt à collaborer avec la BN.

Représentation en tableau:

	Possèdent des disquettes	Ne possèdent pas de disquettes
Bibliothèques cantonales	AG, GE, UR, ZG, ZH	NW, SH

Parmi les 13 bibliothèques cantonales qui ont répondu par la négative, 4 ne fondent pas leur refus, 8 déclarent avoir répondu NON parce qu'elles ne possèdent pratiquement pas de disquettes dans leurs fonds cantonaux. Pour 1 bibliothèque cantonale, la responsabilité de l'archivage à long terme se trouve déjà aux Archives de l'Etat.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 7 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

Représentation en tableau:

	Pas de raison	Ne possèdent pas de disquettes	Responsabilité déjà aux Archives cantonales
Bibliothèques cantonales	BE, BL, NE, VS	AI, AR, FR, SG, SO, TG, TI, VD	SZ

6 bibliothèques cantonales n'ont répondu ni par OUI ni par NON à cette question; certaines ont simplement rajouté une remarque à la question sans cocher la réponse. Cette indétermination est due au fait, soit que les bibliothèques concernées ne voulaient pas encore prendre de décision, soit qu'un changement de direction en leur sein n'était pas exclu, soit qu'elles étaient intéressées par une collaboration mais ne voulaient pas répondre par OUI parce qu'elles ne possédaient pas de disquettes. Parmi ces 6 bibliothèques, 2 possèdent des disquettes dans leurs fonds, 1 n'a pas encore de chiffres à ce sujet.

Représentation en tableau:

	Possèdent des disquettes	Ne possèdent pas de disquettes	Pas de statistiques
Bibliothèques cantonales	BS, GL	JU, LU, OW	GR

3.2 Conclusion

L'analyse des besoins a montré qu'à ce jour, 5 bibliothèques cantonales possédant des disquettes dans leurs fonds se montrent intéressées à confier l'archivage de leurs disquettes à la BN. Il s'agit des bibliothèques des cantons d'Argovie, de Genève, d'Uri, de Zoug et de Zurich. La quantité des disquettes à archiver varie entre 6 et 100 disquettes. La plupart des disquettes peuvent être lues avec un système d'exploitation DOS. Les autres ont un système d'exploitation MAC. Dans la plupart des cas, les disquettes sont répertoriées dans les catalogues des bibliothèques cantonales, le plus souvent en tant qu'annexes à des ouvrages imprimés. La recherche des disquettes dans les fonds va représenter une certaine charge pour les bibliothèques concernées. En s'appuyant sur les listes de titres annexés, la BN a pu voir si elle était déjà en possession des disquettes cantonales, auquel cas celles-ci sont mentionnées dans son catalogue Helvetica. Vérification faite, la moitié des disquettes se trouvent déjà à la BN où elles sont archivées. Le reste des disquettes, qui ne se trouve pas parmi les Helvetica, n'entre pas dans les catégories pour lesquelles la BN possède des directives de collection, ou est simplement absent des fonds de la BN.

4 Pré-étude

4.1 Proposition

Se basant sur les résultats de son analyse des besoins, la BN propose aux bibliothèques cantonales de procéder de la manière suivante:

La BN archive les disquettes des bibliothèques cantonales intéressées, ce qui signifie qu'elle sépare le contenu des disquettes de leurs supports pour l'enregistrer sur ASTOR. La réalisation de l'archivage n'entraîne aucun coût pour les bibliothèques cantonales. Pour ces dernières, les charges sont essentiellement dans le travail de recherche des disquettes dans leurs fonds. La BN archive les objets numériques des disquettes sur ASTOR et offre son soutien en matière de conservation et de disponibilité à long terme des fonds de données archivés, ce qui signifie qu'elle effectue les procédures de migration et d'émulation nécessaires. La BN retransmet aux bibliothèques cantonales, en même temps que les médias originaux, les données originellement contenues sur la disquette dans leur format original ou sur un support de données offrant de meilleures garanties de disponibilité à long terme.

La lisibilité des publications est garantie à long terme par l'archivage du contenu des disquettes sur ASTOR. Selon la loi sur les droits d'auteur, la préservation d'une oeuvre et l'établissement d'une copie sont permis. L'utilisation de cette copie est autorisée dès que la forme originale de la publication n'est plus disponible.

Une stratégie sera définie pour l'archivage des nouvelles acquisitions de disquettes dans les bibliothèques cantonales.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 8 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

4.2 Planification des tâches

En conséquence, les tâches de chaque partie sont les suivantes¹:

Compétence	Tâche	Commentaire
Bibliothèque cantonale	Faire des recherches des disquettes dans les différents fonds.	Les coûts de cette entreprise dépendent des réalités locales (Retrieval, installation etc.).
	Décider quelles publications cantonales sur disquette doivent être archivées.	Seules les disquettes qui doivent être conservées à long terme sont à remettre à la BN.
	Étiqueter chaque disquette pour les rendre immédiatement identifiables.	Cette identification claire et nette est censée empêcher les méprises lors du traitement à la BN.
	Former des groupes en fonction des formats de données des disquettes.	La formation de groupes facilite le traitement par la BN.
	Convenir d'un nom pour les données d'archives qu'il s'agit d'établir.	Ex. cote: 1993DS458.xxx, D85_46923.xxx, 1993A9181_A.xxx (1ère d'une série) et 1993A9181_B.xxx (deuxième d'une série)
	Remplir et transmettre une liste.	Cette liste est préparée par la BN qui la transmet. C'est une marche à suivre standard qui doit faciliter le travail des deux parties (voir aussi tâches/commentaires sous BN). La liste peut mentionner le titre de la publication ou le lien vers l'enregistrement bibliographique dans le catalogue de la bibliothèque, la cote de la publication, le système d'origine/ le format de la disquette, le titre souhaité des données de la copie de la disquette etc. C'est aux bibliothèques cantonales de remplir cette liste.
	Livrer les disquettes à la BN.	
BN	Éclaircir les aspects juridiques (p. ex., a-t-on le droit de faire des copies des disquettes? Ces copies peuvent-elles être faites par des tiers? etc.).	Les aspects juridiques sont éclaircis par la BN en collaboration avec le service juridique de l'OFC.

¹ L'énumération n'est pas exhaustive. D'autres tâches peuvent apparaître au cours du projet.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 9 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

	Dresser une liste et la distribuer ou compléter la liste existant par des métadonnées techniques.	La liste est une sorte de marche à suivre et elle doit faciliter le travail des deux parties (voir aussi Tâches/commentaires sous bibliothèques cantonales). La liste, en plus des rubriques qui doivent être remplies par les bibliothèques cantonales, peut contenir des métadonnées, comme par exemple des informations sur la version utilisée, des remarques sur la lisibilité et la facilité d'installation etc. Ces rubriques sont ensuite remplies par la BN.
	Contrôler, en regard de la liste, si les disquettes des bibliothèques cantonales se trouvent dans le catalogue Helvetica de la BN.	On peut vérifier cela au moyen du titre ou d'autres éléments dans les listes transmises par les bibliothèques cantonales. Si les disquettes sont déjà archivées à la BN, une copie sera faite à partir de la copie d'archive de la BN.
	Planifier les procédures d'archivage y compris la documentation des procédures techniques.	En fonction de la quantité, on procédera à une mise à jour interne, ou on fera recours à une entreprise externe. Pour la planification concrète du travail, on se sert des procédures de travail et cahiers des charges déjà définis.
	Réaliser l'archivage ou dresser une copie numérique de la copie archivée à la BN lorsque celle-ci se trouve déjà dans ASTOR.	
	Attribuer une identification unique des objets numériques.	Il s'agira ici d'un mécanisme d'identification utilisé à l'interne à la BN.
	Saisir une copie numérique des copies déjà archivées sur ASTOR des publications sur disquettes des bibliothèques cantonales.	Ici, comme cela a été évoqué, il s'agit d'éclaircir les aspects juridiques.
	Saisir les publications sur disquettes des bibliothèques cantonales non encore répertoriées dans les Helvetica, en faire une copie d'archive dans ASTOR, et éventuellement créer de nouvelles copies des publications qui manquent à la BN.	Toutes les publications archivées dans ASTOR devraient présenter un jeu de données bibliographiques dans Helvetica ou au moins proposer un lien avec un jeu de données bibliographique.
	Retransmettre les données archivées y compris les médias originaux aux bibliothèques cantonales.	Les données archivées sont transmises dans les formats de données originaux et sur des supports correspondant aux critères techniques actuels.
	Définition d'une stratégie pour les nouvelles acquisitions de disquettes des bibliothèques cantonales.	
	Assumer la responsabilité de l'archivage et de la disponibilité à long terme des archives des bibliothèques cantonales se trouvant dans ASTOR.	

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 10 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

4.3 Planification des charges

4.3.1 Bibliothèques cantonales

Les bibliothèques cantonales intéressées nomment un ou une responsable qui collaborera au projet (voir aussi 4.2 planification des tâches). Cette personne sera la personne de contact pour la BN. Les charges les plus importantes seront certainement engendrées par la recherche des disquettes dans les fonds des bibliothèques. Ces charges dépendent cependant des circonstances différentes prévalant dans chaque bibliothèque cantonale.

4.3.2 BN

L'équipe responsable du projet e-Helvetic à la BN est responsable de la bonne conduite du projet. Une personne de contact sera désignée pour les bibliothèques cantonales. Le projet partiel Organisation prend en charge la coordination des travaux alors que le projet partiel Archivage se charge des aspects techniques, en l'occurrence de la mise en œuvre. La BN se garde la possibilité de faire exécuter l'archivage par une entreprise externe.

Au vu des travaux d'archivage menés par la BN sur ses propres disquettes l'année passée, les charges peuvent être estimées ainsi:

- Env. 150 heures de travail² pour env. 170 disquettes³

Il faut compter des heures de travail supplémentaires pour les travaux organisationnels et bibliothécaires (p.ex. coordination des travaux avec les bibliothèques cantonales, éclaircissement des aspects juridiques, acquisition et traitement ultérieurs à la BN).

4.4 Planification financière

4.4.1 Bibliothèques cantonales

Les bibliothèques cantonales n'ont pas de frais directs liés à l'archivage à la BN. Les frais indirects des bibliothèques cantonales sont imputés aux ressources humaines (voir 4.3 planification des charges).

4.4.2 BN

La BN se charge des frais directs liés à l'archivage des disquettes des bibliothèques cantonales à la BN. Les frais indirects de la BN sont imputés aux ressources humaines (voir 4.3 planification des charges).

5 Marche à suivre

La marche à suivre est brièvement décrite ici. La poursuite du projet dépend fortement des résultats du séminaire et des décisions qui y seront prises. Un calendrier précis ne pourra être dressé qu'à partir de cette date.

1. Envoi de la pré-étude aux bibliothèques cantonales.
2. Présentation et discussion de la pré-étude lors du séminaire "Disponibilité à long terme des publications numériques dans les bibliothèques suisses – coopération" qui se déroulera le 10 novembre 2004 à la BN.
3. Adaptation de la pré-étude sur la base des feedbacks oraux du séminaire et éventuellement aussi sur la base de feedbacks écrits après le séminaire (selon un délai donné).

² Ces 150 heures de travail comprennent la recherche et le testage des émulateurs, la définition de formats adéquats, la constitution de harwares et l'établissement des copies et de la documentation.

³ La base de départ de cette estimation est l'analyse des besoins; on a pris en compte les disquettes des 5 bibliothèques cantonales intéressées, AG (20), GE (30), UR (6), ZG (10), ZH (100). Il faut noter que le nombre de disquettes de ZH va se réduire parce qu'environ la moitié se trouve déjà archivée à la BN et que par conséquent tout le processus de travail n'a pas besoin d'être refait.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 11 de 11
Barbara Signori	Préservation à long terme des disquettes des bibliothèques cantonales : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

4. Décision définitive de la part des bibliothèques cantonales pour savoir qui participe au projet, incluant la désignation des personnes responsables.
5. Établissement de la demande de projet à la BN.
6. Approbation de la demande de projet à la BN.
7. Lancement du projet.